

Commune de MARCELLUS
Séance du Conseil Municipal du 4 Septembre 2015
Convocation du 26 août 2015

Présents : Derc Jean-Claude, Reynaud Bernard, Martin Sandrine, Montillaud Jean-Luc, Dubourdiou Leslie, Lafitte Frédéric, Frechiami François, Castets Joël.

Absents : Bresson Jacques, Dio Bernard (pouvoir à Derc Jean-Claude), Lecomte Christelle, Mirambet Sébastien, Schlegel Loïc (pouvoir à Castets Joël), Cain Marie-Dominique (pouvoir à Martin Sandrine), Bazas Jean-Marie.

Secrétaire de séance : Joël Castets.

Compte rendu du 4 juillet : approuvé.

I - Dossier n° 1 : Délibération n° 36 : redevance occupation du domaine public 2015 par gaz de France.

Transport et Infrastructures Gaz de France a transmis le montant de la redevance d'occupation du domaine public pour l'année 2015, pour un montant de 118 €. Le conseil municipal accepte cette redevance et autorise M. le Maire à émettre le titre.

II - Dossier n° 2 : Frais de scolarité du RPI.

La commune de Gaujac a fait parvenir les frais de scolarité du RPI. Ils s'élèvent à 59 705,64 € pour l'année scolaire 2014.2015, y compris les frais de TAP (incomplet concernant les animateurs de VGA). Le montant inscrit au budget étant de 60 000 € il n'est pas nécessaire d'affecter des crédits supplémentaires pour l'instant.

III - Dossier n° 3 : Délibération n° 37 : passation du contrat groupe d'assurance statutaire 2017/2020 avec le CDG 47.

L'actuel contrat de 3 ans arrivant à échéance au 31 décembre 2016, le CDG 47 propose aux communes adhérentes de leur confier la mise en concurrence du contrat. Le conseil accepte de confier la mission au CDG 47.

IV - Dossier n° 4 : Délibération n° 38 : abandon de terrain « Gatineau » parcelle AK 412.

M. et Mme DA DALTO, propriétaires de la parcelle AK 412 d'une superficie de 19 m² sise au lieu dit « Gatineau », font abandon de terrain de cette parcelle à la commune incluse dans le chemin rural. Le conseil municipal accepte cet abandon.

V - Dossier n° 5 : Délibération n° 39 : abandon de terrain « Gatineau » parcelle AK 410.

Mme SERIN Nadine, propriétaire de la parcelle AK 410 d'une superficie de 56 m² sise au lieu dit « Gatineau » fait abandon de terrain de cette parcelle à la commune incluse dans le chemin rural. Le conseil municipal accepte cet abandon.

VI - Dossier n° 6 : Délibération n° 40 : élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme.

M. le Maire rappelle que la carte communale n'est pas en conformité avec le SCOT. Un nouveau document d'urbanisme de la commune doit être établi.

Il rappelle aux élus que Val de Garonne Agglomération ne se lancera pas dans un PLU Intercommunal comme cela avait été évoqué. La communauté propose aux élus de se regrouper pour engager une consultation des bureaux d'études en urbanisme afin d'en minimiser les frais. C'est ainsi que les communes de Cocumont, Meilhan sur Garonne, Samazan, Montpouillan et Marcellus envisage de se regrouper pour cette consultation.

M. le Maire propose donc de créer un PLU qui redéfinira l'affectation des sols et présentera une organisation cohérente de l'espace communal. Les objectifs poursuivis par la commune sont clairement définis à savoir : la protection de l'activité agricole et viticole, la prise en compte de l'inondabilité de la Garonne, la prise en compte de la limitation des zones constructibles en cohérence avec le SCOT, la mise en valeur du château de Marcellus, les deux puits, les deux fontaines à Lussignet, l'église, le maintien de l'artisanat dans la commune, la pérennisation des ventes à la ferme et la mise en place d'un multi services dans le bourg, la mise en valeur de la voie verte le long du canal latéral à la Garonne, la pérennisation des chambres d'hôtes et des gîtes.

D'autre part il précise qu'une dotation de l'état sera allouée à la commune afin de compenser en partie les frais matériels et d'études nécessaires à l'élaboration du PLU.

Après débat, le conseil municipal décide de prescrire l'élaboration sur l'ensemble du territoire communal d'un Plan Local d'Urbanisme et autorise M. le Maire à se regrouper avec les communes désignées ci-dessous afin d'engager une consultation des bureaux d'études et de désigner celui qui sera chargé de l'étude d'élaboration du PLU.

VI bis - Dossier n° 6 bis : délibération n° 41 : convention constitutive d'un groupement en vue de la passation d'un marché d'étude sur l'élaboration du PLU.

Les communes de Cocumont, Meilhan sur Garonne, Montpouillan Samazan et Marcellus ayant choisies de se regrouper pour la consultation de bureaux d'études pour l'élaboration du PLU de chaque commune, il convient désormais d'entériner ce choix par une délibération et de désigner une commune coordonnatrice. Après décision une convention entre les communes désignées ci-dessus sera établie. Cette convention précisera que les frais engagés seront divisés par 5.

La commune de Cocumont s'étant proposée, M. le Maire demande au conseil d'en délibérer. Le conseil émet un avis favorable.

M. le Maire informe le conseil que pendant l'élaboration de ce PLU, plusieurs réunions seront programmées. Il est demandé à chaque commune du groupement de désigner deux ou trois personnes qui assisteront à ces réunions.

VII - Dossier n° 7 : Délibération n° 42 : mise à disposition d'une partie du chemin rural sis « A Libo ».

M. le Maire informe le conseil municipal qu'un courrier a été envoyé aux propriétaires de la ferme au lieu dit « A Libo », concernant le chemin rural coupant leur propriété. Afin que la commune mette à leur disposition la partie du chemin rural concerné, il leur est demandé, en échange, une autorisation de passage sur les parcelles 305 et 307, section AD. La délibération ne sera exécutoire que lorsque ces personnes auront donné leur accord écrit.

VIII - Dossier n° 8 : Délibération n° 43 : convention d'autorisation de passage sur parcelles sises « A Libo ».

La commune de Marcellus demande au propriétaire des parcelles 305 et 307, section AD au lieu dit « A Libo », une autorisation de passage sur une longueur de 300 mètres pour garder la continuité du chemin rural. Cette convention ne sera effective que lorsque les intéressés auront donnés leur accord.

IX - Dossier n° 9 : Rentrée scolaire 2015-2016 :

Sandrine Martin prend la parole. Concernant les TAP elle informe le conseil que les ateliers sont au nombre de 4 pour cette année en raison du nombre d'enfants (54). Deux des intervenants sont des bénévoles : M. Vernet et Mme Caubet.

M. Montillaud intervient. Suite à une demande faite à son encontre, il propose, dans le cas d'une défection, un atelier « activité step ». Sandrine Martin en prend note.

- Transports scolaires :

M. le Maire informe le conseil que le transporteur qui a en charge la liaison entre Gaujac-Marcellus-Gaujac, a changé de véhicule et a mis un grand car à la place du petit car prévu dans le marché. Cela nécessite l'allongement du trajet en temps puisque le détour se fait sur la déviation « poids lourds ».

Le Maire a rencontré le directeur de Kéolis pour l'informer que le marché était fait avec un petit car. Kéolis va voir avec les services transports de VGA pour modification.

Divers achats :

M. le Maire informe le conseil des récents achats effectués à savoir six chaises pour l'école, des plats pour la cantine, des consommables.

Joël Castets intervient. Suite à un appel de la directrice de l'école concernant le photocopieur de l'école, il propose qu'un devis soit demandé à Sharp pour rediscuter de la location des imprimantes/photocopieurs.

X - Questions diverses :

Leslie Dubourdieu demande au Maire de bien vouloir aller parler aux personnes qui laissent errer leur chien sur la voie publique quasiment tous les jours. Le chien en question passe sous la clôture et dégrade celle-ci.

Bernard Reynaud prend la parole. Il informe que la route devant chez M. Frecchiami, au lieu dit « Au Muscat », devra être consolidée avec des cailloux gros calibre lorsque les travaux de canalisations seront effectués.

François Frecchiami prend la parole pour signaler qu'au lieu dit « Bernes » un figuier, dont le propriétaire n'entretient visiblement pas car les branches empiètent sur la route, masque le panneau de circulation routière.

- Aménagement de l'aire de jeux.

M. le Maire informe le conseil que l'état a attribué une subvention de 6 148,15 € pour l'aménagement de l'aire de jeux au titre de la DETR.

M. le Maire présente les nouveaux plans avec les modifications demandées ultérieurement. Suite à cet envoi le maître d'œuvre a fait parvenir un descriptif de sols souples en caoutchouc coloré ainsi que le devis estimatif. Celui-ci s'élève à 9 458,00 € H.T. Ce devis pourra être mis en option.

- Stade.

M. Montillaud prend la parole. Il informe le conseil qu'il a eu beaucoup de mal à obtenir les adresses et les coordonnées des entreprises qui pourront réaliser les devis pour le stade de foot. Il conviendra également de suivre l'évolution de la demande de devis pour l'enterrement de la ligne à moyenne tension.

- Frais de scolarité du RPI.

M. le Maire présente des frais facturés par Gaujac et ceux établis par Marcellus. Les élus s'interrogent sur les différences de coût entre les deux collectivités.

M. le Maire répond que la maternelle de Gaujac emploie des ATSEM qui ont un coût supplémentaire.

Sandrine Martin fait remarquer qu'elle aurait souhaité être informée de ces états avant la réunion de ce soir.

La séance est levée à 23h30.

N° délibération	OBJET	N° page
36	redevance occupation du domaine public 2015 par gaz de France.	26
37	passation du contrat groupe d'assurance statutaire 2017/2020 avec le CDG 47.	26
38	abandon de terrain « Gatineau » parcelle AK 412	26
39	abandon de terrain « Gatineau » parcelle AK 410	26
40	élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme	26
41	convention constitutive d'un groupement en vue de la passation d'un marché d'étude sur l'élaboration du PLU	27
42	mise à disposition d'une partie du chemin rural sis « A Iibo ».	27
43	convention d'autorisation de passage sur parcelles sises « A Libo ».	27